

d'approuver pour le Ministère. Les employés pourront prendre un congé sans traitement pour une période de six mois à un an, après avoir déposé auparavant, dans un fonds de fiducie, une portion de leur salaire en prévision de ce congé. Une circulaire paraîtra à ce sujet en juillet 1990.

III. Les initiatives visant à restructurer le Secteur du personnel pour lui permettre de poursuivre les objectifs susmentionnés comprendront notamment :

1. L'établissement d'une direction distincte au sein de APD pour les affectations du personnel permutant des catégories de l'administration et du soutien. L'objectif consiste à disposer d'une unité plus efficace, tant du point de vue des gestionnaires que des employés. Pour rendre la chose possible, d'autres employés viendront se joindre à cette direction. (septembre 1990)
2. L'établissement d'une direction distincte (remplaçant ACBX) au sein de APD pour tous les employés EX permutants, une fois les filières complètement abolies. (été 1991)
3. La fusion en une seule direction, au sein de APD, des directions actuellement chargées de l'affectation des FS, afin de réunir en un seul endroit les compétences et les services de soutien dans ce domaine, et d'améliorer la coordination de la formation, du perfectionnement et des affectations par filières et inter-filières. (été 1991)
4. La création d'une nouvelle unité au sein de APS pour administrer le recrutement, les évaluations et la promotion de tout le personnel permutant. (septembre 1990)
5. La formation d'une nouvelle unité à APS chargée de gérer le programme d'équité en matière d'emploi. (août 1990)
6. La consolidation de APSP, créée l'été dernier pour fournir des services de personnel aux employés non permutants, en lui confiant la responsabilité d'un programme élargi de planification de carrière destiné aux employés non permutants.